



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°39 - 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le six juillet

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Étaient Présents :** Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés :** Nadine RACAULT donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX  
Michel RAES donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI  
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Sylvie DUPOUY donne pouvoir à Géraldine PEUCHET  
Amadou SENE donne pouvoir à Jean-Jacques BIZERAY  
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET  
Eric GUEDON donne pouvoir à Nélia LECKI  
Annie PANNIER donne pouvoir à Maryse GUILBERT

**Secrétaire de séance :** Christine SEDE

**Demande de subvention au conseil départemental du Val d'Oise pour la  
rénovation de l'aire de jeu de la cour d'école du Colombier maternelle**

La ville de Survilliers, souhaite rénover l'aire de jeu de la cour de récréation de l'école maternelle du Colombier. L'investissement comprend :

- ✓ Une structure de jeux et le montage et la pose de la structure de jeux

Le montant de cet investissement se porte à 17.037 € HT, **soit 20.444,40 € TTC.** Le calendrier prévisionnel de déploiement des travaux débutera le 22/07/2021 et se terminera le 28/07/2021.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin de d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention au conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre du fonds scolaire, à hauteur de :

- **6.814,80 € HT (40% du coût HT – montant plafond subventionnable).**

Il est à noter que la collectivité participera en fonds propres à hauteur de **10.222,20 € HT**, soit 12.266.64 € TTC.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la demande d'une subvention au conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de **6.814,80 € HT**, dans le cadre du fonds scolaire.
- **DIT** que cette présente délibération sera transmise à Madame la Présidente du conseil départemental du VAL D'OISE, Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES, ainsi que M. Le Trésorier Payeur de LOUVRES.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20210706-39-2021-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2021  
Date de réception préfecture : 13/07/2021

VILLE DE SURVILLIERS

CM 06/07/2021 – Délibération n° 39-2021